



Résiliation contrat par compagnie d'assurance

Par Dan46

Bonjour

Je suis assuré depuis 2016 à une compagnie d'assurance pour mon véhicule .

J'ai eu eu 2020 et 2021 , 2 petits sinistres responsables .

Le 10 Octobre 2023 , je reçois une LRAR , m'annonçant la résiliation de mon contrat au 31 Décembre 2023.

On me propose de me rapprocher d'une filiale de cette compagnie , ce que j'ai fait .

Je reçois ce jour une proposition triplée , avec moins de garanties , malgré mon bonus qui reste à 0,50 .

Retraité , je fais environ 5000 kms par an .

Que me conseillez vous ?

Bien Cordialement

Dan

Par chaber

bonjour

Un assureur comme l'assuré peut mettre fin au contrat sans motif à la date anniversaire moyennant préavis de 2 mois, selon le code des assurances.

Depuis fin octobre vous auriez dû contacter plusieurs compagnies d'assurances pour comparer les tarifs et garanties proposés.